

Conseil municipal de la commune de NANTON

Compte rendu de la séance du mercredi 8 Novembre 2017

L'an deux mille dix sept et le huit du mois de novembre, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à 19h15, sous la présidence de Mme Dauby Véronique, Maire.

Présents tous les membres sauf Mme Chevalier, excusée représentée par Mme Marchandiau, Mme Benas, excusée représentée par Mme Depoil. M. Lachaux excusé, M. Biard excusé, M. Boyaud excusé.

Secrétaire séance : C.Garrot

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle souhaite ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour, concernant les tarifs d'assainissement : Le Conseil accepte cet ajout à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 13 septembre est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

- Indemnités de Mme le Maire : Suite à une erreur lors de la dernière délibération, l'indemnité réelle correspond à un pourcentage de 31% au lieu de 20% comme précédemment délibéré. Modification à faire.
- La taxe d'assainissement de 0,75 €/m³ est inscrite sur l'exercice 2016. Approbation pour l'inscrire "à compter de 2016".
- La taxe reversée à l'agence de l'eau passe de 0,160 à 0,155 €/m³.
- Le contrat d'assurance sur remboursement du salaire en cas d'arrêt de travail des agents municipaux arrive à échéance fin décembre 2017. Nouveau contrat à signer avant la fin d'année.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces quatre décisions.

La Communauté de commune

- La communauté de communes change à nouveau ses statuts pour y intégrer des compétences nouvelles comme GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) mais également la VOIRIE. Il faudrait désormais 9 compétences au lieu de 7 précédemment à reprendre par l'EPCI si celle-ci ne veut pas perdre la dotation d'état bonifiée.

Le conseil municipal s'interroge vis à vis de la gestion éventuelle de la voirie par la communauté de communes, puisqu'aucun cahier des charges n'est rédigé à ce jour.

Délibération du conseil pour attribuer ces 2 compétences à la communauté de communes : Abstentions 9, Contre 2

- Transfert des ZA : le conseil municipal doit se prononcer sur le prix d'achat des terrains à la commune de Sennecey qui est de 1 800 000 € pour la zone d'activité "Echo Parc" et de 180 000 € pour la zone "La Croisette".

Ces terrains sont soumis à la TVA donc le prix initialement prévu serait diminué de 75 000 €. La communauté de commune a donc voté un fond de concours de 50 000 € pour refaire la voirie menant à Auchan, (travaux prévus par la commune de Sennecey pour 85 000 €) qui pourrait servir en partie pour l'accès futur de la ZA "Echo Parc".

Délibération du conseil sur ces prix d'achat : Pour 1, Contre 5, Abstentions 5

- Rapport de la CLETC (Commission locale d'évaluation des transferts de charges)

On demande à la commune de Nanton le versement de la somme de 9533,49 € notamment en raison du coût de gestion de la compétence transport pour la commune de Nanton à hauteur de 3413,49 € pour l'année 2017 et du transfert du SDIS à hauteur de 16 311 €.

Délibération du conseil sur ce rapport : Pour 3, Contre 0, Abstention 8

Convention CEP (conseiller en énergie partagé)

La commune a fait appel à l'ATD afin qu'elle soit suivie par un Conseiller en Énergie Partagé pour faire un diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux et sur l'éclairage public. L'objectif est qu'il étudie tout ce que nous consommons (gaz, électricité et éclairage public), l'état d'isolation de nos bâtiments, l'état de nos chaudières, dans le but de nous proposer des solutions pour faire des économies d'énergie.

Cela permettra des réflexions sur l'échelonnement des travaux à réaliser ainsi que sur la gestion de l'éclairage public la nuit.

Il nous faut désigner deux référents sur la commune. Mme le Maire se propose et propose de nommer également Coralie Guichard.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces demandes.

Rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif

Le volume d'eau facturé en 2016 est de 26 732 m³ (23 673 en 2015 soit une hausse de 12,9 %). Notre réseau d'assainissement est constitué de 7,01 km de réseau unitaire et de 6,7 km de réseau séparatif (=13,71 km) avec 11 déversoirs d'orage et 10 dessableurs.

Notre part fixe est à 50 €. Le prix pour l'assainissement est de 0,75 € / m³ qui reviennent à la commune et 0,155 €/m³ pour l'agence de l'eau. Le total facturé pour l'année 2016 est de 42 076 €.

Il apparaît que sur nos ouvrages nous avons un problème de dimensionnement des lagunes de Vincelles et du bourg.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Convention de formation à l'habilitation électrique

Guillaume Charitat a suivi une formation pour l'habilitation électrique, qui est obligatoire pour tous les travaux sur les réseaux électriques.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise Madame le Maire à signer la convention relative à cette formation afin de délivrer l'attestation .

Plan de désherbage

Virginie Bouanchot a avancé dans le travail concernant le constat de l'entretien de notre commune sans produit phyto sanitaire. Dans le projet, il sera demandé à un paysagiste d'aiguiller les communes sur des aménagements possibles pouvant faciliter l'entretien . Une exposition aura lieu sur la commune sur les plantes qui peuvent remplacer les mauvaises herbes dans nos villages ou sur les plantes qui demandent peu d'entretien.

Il restera à travailler sur l'entretien du cimetière sans produit phyto sanitaire.

Avancement du projet "sécurisation et liaison entre les hameaux"

Un rendez-vous a eu lieu avec la DRI qui a plutôt été défavorable à l'installation de pistes cyclables. Un rendez-vous a eu lieu le 7 novembre avec le syndicat mixte, l'ATD et un représentant de la région pour connaître les critères d'attribution de subvention.

Une lettre a été envoyée à Mme Untermaier pour lui faire part de notre inquiétude quant aux financements des projets des petites communes comme les nôtres (la préfecture a repoussé notre dossier de DETR à 2018, le département nous a donné 8850 €, le leader nous demandait une piste cyclable pour correspondre à ses critères, les réserves parlementaires sont supprimées)

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour poursuivre les démarches sur ce projet de sécurisation et liaisons entre les hameaux.

Questions diverses

- Plusieurs Devis pour la terrasse devant le café et l'épicerie ont été présenté. La prévision budgétaire 2017 étant bien inférieur, ce dossier sera traité ultérieurement.
- Suite à la rencontre du 5 octobre avec Cécile Untermaier, un rendez-vous est pris avec le sous-préfet le 17 novembre à 16 h concernant le projet de réaménagement des classes, Didier Haas sera le représentant de la commune.
- Service civique : Léo Schmitt a terminé son service civique. La commune ayant l'habilitation pour trois ans, confirme sa volonté de poursuivre cette initiative sur des thématiques environnementales ou autres.

Fin de séance à 22h00